

# COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

*La vie qui s'élève*

**RAPPORT ANNUEL**  
**2018-2019**



COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Novembre 2019

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</b> .....	<b>3</b>
<b>PORTRAIT DE LA CSS</b> .....	<b>4</b>
Clientèle.....	4
Personnel .....	4
Résultats financiers 2018-2019 .....	5
<b>REDDITION DE COMPTES</b> .....	<b>6</b>
Éléments de contexte au moment d'élaborer le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) .....	6
Cibles et résultats.....	9
<b>ENJEU 1 – L'inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes</b> .....	<b>9</b>
Orientation 1.1.1 Soutenir l'atteinte du plein potentiel des personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités .....	9
Orientation 1.1.2 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population .....	10
Orientation 1.1.3.1 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence.....	11
Orientation 1.1.3.2 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence.....	11
Orientation 2.1.1.1 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif .....	12
Orientation 2.1.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif .....	13
Orientation 2.1.1.3 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif .....	14
Orientation 2.1.1.4 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif .....	14
Orientation 2.2.1.1 Rehausser le niveau de compétence littératie et en numératie des jeunes et des adultes .....	23
<b>ENJEU 2 – Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants,     accueillants et sécuritaires</b> .....	<b>15</b>
Orientation 3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs .....	15
<b>RAPPORTS</b> .....	<b>16</b>
Protecteur de l'élève.....	16
Actes répréhensibles.....	17
Intimidation et violence .....	17
Procédure d'examen des plaintes.....	18
Code d'éthique et de déontologie .....	18
Reddition de comptes sur l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs.....	19
<b>ANNEXES</b> .....	<b>20</b>
Statistiques du protecteur de l'élève.....	20
Statistiques du responsable des actes répréhensibles.....	21

## MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Sommets (CSS).

Ce rapport annuel est un outil de reddition de comptes sur la réalisation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la commission scolaire et sur les résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.

Les résultats qu'on y retrouve illustrent très bien la compétence, l'engagement et le dévouement quotidien de notre personnel auprès de la clientèle jeune et adulte. Ces résultats sont également liés aux actions qui découlent des décisions que nous avons prises en lien avec le développement du leadership pédagogique de nos directions d'établissement et la mise en place d'équipes collaboratives.

D'une façon plus particulière, l'année 2018-2019 s'est vécue sous le thème de la poursuite du développement de notre communauté apprenante en mettant de l'avant nos valeurs organisationnelles de bienveillance, de collaboration, d'excellence et d'accomplissement. Elle a été marquée par :

- La mise en œuvre de notre PEVR 2018-2022;
- L'élaboration des projets éducatifs des établissements de notre commission scolaire;
- La recherche de stabilité, de continuité et de cohérence dans nos interventions;
- L'utilisation de référentiel communs;
- La recherche de l'équilibre budgétaire;
- L'optimisation de nos processus.

Enfin, malgré le fait que le gouvernement ait octroyé, cette année encore, des mesures ciblées dans les écoles, le défi lié au budget de fonctionnement de notre commission scolaire persiste. Malgré les compressions budgétaires récurrentes de près de 3,3 M\$ depuis 2010, l'année scolaire 2018-2019 s'est conclue en équilibre budgétaire relatif avec un excédent d'exercice de 293 343 \$. Nonobstant cela, nous maintenons nos dépenses de nature administratives à près de 3,7 % des dépenses de toute la commission scolaire.

Bien que les défis aient été encore nombreux au cours de l'année scolaire 2018-2019, nous sommes satisfaits de tout le travail accompli par nos élèves et par les membres de notre personnel. Naturellement, il y a encore place à l'amélioration. Mais notre organisation progresse dans la bonne direction. Grâce au travail d'équipe et à la passion des membres de notre personnel, nous y parviendrons.



Jean-Phillippe Bachand, président



Édith Pelletier, directrice générale

## PORTRAIT DE LA CSS

### Clientèle

En 2018-2019, ce sont 9 720 élèves qui étaient inscrits dans les établissements de la Commission scolaire des Sommets (CSS), excluant les élèves inscrits au préscolaire 4 ans.

Ordre d'enseignement	Nombre	Pourcentage (%)
<b>Formation générale des jeunes</b>	<b>8 105</b>	<b>83,38</b>
Préscolaire (5 ans)	814	10,04
Primaire	4 428	54,63
Secondaire	2 863	35,32
<b>Formation générale adulte</b>	<b>743</b>	<b>7,64</b>
Équivalent temps plein	209	
<b>Formation professionnelle<sup>1</sup></b>	<b>872</b>	<b>8,97</b>
Équivalent temps plein	323	

### Personnel

En 2018-2019, la commission scolaire comptait 1 308 employés réguliers et occasionnels répartis de la façon suivante :

Catégorie	Nombre	Pourcentage (%)
Personnel enseignant	764	58,41
Personnel professionnel	89	6,80
Personnel de soutien	405	30,96
Personnel de gestion	50	3,82

<sup>1</sup> Nombre d'élèves pris en compte au financement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

## Résultats financiers 2018-2019

<b>Revenus</b>	<b>Montant (\$)</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
Subventions gouvernementales		
Préscolaire, primaire et secondaire	69 254 559	
Formation professionnelle et éducation des adultes	6 859 196	
Transport scolaire	4 007 861	
Service de la dette	7 232 335	
Diverses	2 323 335	
	<b>89 677 598</b>	<b>77,0</b>
Taxe scolaire (0,198 \$ du 100 \$ d'évaluation)	17 763 846	15,2
Autres - Fonctionnement	9 041 411	7,8
	<b>116 482 855</b>	<b>100</b>
<b>Dépenses par activité</b>	<b>Montant (\$)</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
Enseignement et formation	54 708 127	47,1
Soutien à l'enseignement et à la formation	27 175 952	23,4
Transport scolaire et service de garde	11 333 957	9,7
Administration	4 328 277	3,7
Biens meubles et immeubles	12 960 742	11,2
Service de la dette et projets spéciaux	5 096 009	4,4
Variation de la provision pour avantages sociaux	597 011	0,5
Gain sur disposition d'immobilisation	(10 563)	-
	<b>116 189 512</b>	<b>100</b>
<b>DÉFICIT D'EXERCICE</b>	<b>293 343</b>	
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2018</b>	<b>7 462 415</b>	
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2019 (voir note)</b>	<b>7 755 758</b>	

**Note :** Le surplus réel disponible au 30 juin 2019 est de 1 181 778 \$ puisqu'il faut retrancher la valeur comptable nette des terrains (3 678 976 \$) et la subvention à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs (2 895 004 \$). Mentionnons que 70 % des dépenses de la commission scolaire se rapportent à l'enseignement et à la formation (incluant les activités de soutien). La gestion des biens meubles et immeubles représente quant à elle environ 11,2 % des dépenses. En ce qui concerne les dépenses de nature administrative, elles constituent seulement 3,7 % de toutes les dépenses de la commission scolaire.

## REDDITION DE COMPTES

### Éléments de contexte au moment d'élaborer le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

#### Le territoire

Le territoire de la CSS couvre près de 3 501 km<sup>2</sup> répartis dans trois MRC : la MRC des Sources (786 km<sup>2</sup>), la MRC du Val-Saint-François (1 395 km<sup>2</sup>) et la MRC de Memphrémagog (1 320 km<sup>2</sup>).

- Le territoire regroupe un ensemble de 37 entités prenant la forme d'une ville, d'un village, d'un comté, d'une paroisse ou d'une municipalité.
- La MRC de Memphrémagog regroupe la moitié de la population scolaire et sa ville centre est Magog.
- La MRC du Val-Saint-François regroupe trois villes centres, soit Windsor, Richmond et Valcourt.
- La MRC des Sources a comme ville centre Asbestos.
- La densité de population est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire.

#### La clientèle scolaire

La clientèle scolaire de la CSS est composée d'environ 9 250 élèves (selon la déclaration de clientèle au 30 septembre 2017), dont près de 94 % fréquentent le préscolaire, le primaire et le secondaire.

- Le **secteur de la formation générale des jeunes** a vécu une hausse de 425 élèves au cours des quatre dernières années. Cette hausse représente une augmentation de 5,3 % de la clientèle scolaire au secteur des jeunes. Selon les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), la CSS devrait connaître une légère baisse de la clientèle du primaire au cours des cinq prochaines années. Cependant, pour la même période, la clientèle des écoles secondaires devrait augmenter légèrement.
- Le **secteur de la formation générale des adultes** (FGA) compte trois points de service (un par MRC) sous la gouverne d'une direction de centre. La clientèle est assez stable avec une légère augmentation de quatre équivalents temps plein (ETP) au cours des cinq dernières années. Cependant, la situation économique actuelle présente un défi important pour maintenir la clientèle qui est sollicitée par le marché du travail en pénurie de main-d'œuvre.
- Le **secteur de la formation professionnelle** (FP) vit à nouveau une baisse de clientèle après avoir été en progression pendant quelques années. Ainsi, la clientèle a diminué de près de 18 ETP au cours des cinq dernières années, ce qui représente 6 % de sa clientèle. Cette diminution s'explique en partie par la situation de plein-emploi dans la région. Cette baisse a obligé la CSS à revoir l'organisation pédagogique en formation professionnelle.

## Les établissements

La CSS est une organisation regroupant 45 bâtiments, dont un centre administratif, 27 écoles primaires, quatre écoles secondaires, un centre de formation professionnelle, un centre de formation générale aux adultes et un service aux entreprises.

Alors que la plus petite école primaire accueille seulement 26 élèves, la plus grande école secondaire en reçoit 1 519. Près du tiers des écoles de la CSS (neuf écoles) accueillent moins de 100 élèves.

Les petites écoles de villages :

- Deux écoles accueillent moins de 50 élèves;
- Sept écoles accueillent entre 51 et 100 élèves;
- Sept écoles accueillent entre 101 et 200 élèves.

## Des écoles en milieux défavorisés

Le tiers des écoles de la CSS présente un indice de défavorisation élevé (indices 9 et 10). En effet, on retrouve deux écoles avec un indice 10 ainsi que 11 écoles avec un indice 9. On retrouve également trois écoles avec un indice 8, six écoles avec un indice 7 et trois écoles avec un indice 6. Les six autres écoles sont réparties entre les indices 3 à 5.

## Portrait de l'éducation sur le territoire de la CSS

En 2010, lors de la rédaction de son plan stratégique 2010-2015<sup>2</sup>, la CSS a été en mesure d'identifier des défis à relever afin d'assurer la réussite de ses élèves. Ces choix sont venus orienter ses actions tout au long des sept dernières années. Les défis ont été nombreux, mais la compétence et l'engagement du personnel ont permis de les relever.

## Soutenir les établissements dans la mise en place de services favorisant la persévérance et la réussite scolaires

### 1. Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Données de départ	Cible	Bilan du plan stratégique 2010-2017
Cohortes entrées en 1998, 1999 et 2000  <b>Global</b> : 68,1 % <b>Garçons</b> : 58,3 % <b>Filles</b> : 78,2 %	En 2020, <b>82 %</b> des jeunes de moins de 20 ans auront un diplôme ou une qualification.	Cohortes entrées en 2006, 2007 et 2008  <b>Global</b> : 71,2 % <b>Garçons</b> : 64,2 % <b>Filles</b> : 77,9 %

<sup>2</sup> Le Plan stratégique 2010-2015 a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en 2017.

2. Diminuer le nombre annuel d'élèves sortant sans diplomation ni qualification

Données de départ			Cible	Bilan du plan stratégique 2010-2017		
Moyenne des années 2005 à 2008			En 2014-2015 <b>25,0 %</b> des élèves.	Moyenne des années :		
	<b>Bilan 2</b>	<b>Bilan 4</b>			<b>2011</b>	<b>2012</b>
	<b>à 2014</b>	<b>à 2015</b>				
<b>Global</b>	30,7 %	26,1 %		<b>Global</b>	18,1 %	21,8 %
<b>Garçons</b>	38,0 %	32,8 %		<b>Garçons</b>	22,2 %	28,3 %
<b>Filles</b>	23,3 %	19,2 %	<b>Filles</b>	13,8 %	14,0 %	

3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'ensemble des preuves uniques

Données de départ			Cible	Bilan du plan stratégique 2010-2017		
Pour l'année scolaire 2007-2008				Pour l'année scolaire 2015-2016		
	<b>Examens de juin 2008</b>	<b>Après les reprises d'août 2008</b>			<b>Examens de juin 2016</b>	<b>Après les reprises d'août 2016</b>
<b>Global</b>	86,0 %	90,3 %		<b>Global</b>	90,5 %	Non disponible



## Cibles et résultats

### Enjeu 1 – L'inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes

Orientation 1 : Assurer une meilleure adaptation des services liés à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

<b>1.1.1 Soutenir l'atteinte du plein potentiel des personnes dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités</b>					
<b>Objectif national</b>	<b>Situation actuelle pour le réseau</b>	<b>Cible intermédiaire 2022</b>	<b>Situation actuelle pour la CSS (cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016)</b>	<b>Cible CSS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021)</b>	<b>Résultats de 2018-2019 (cohorte de 2011)</b>
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves	<p><b>Garçons et filles :</b> Écart de <b>10,1</b> points pour l'ensemble des réseaux</p> <p><b>EHDAA et élèves réguliers :</b> Écart de <b>34,1</b> points pour le réseau public seulement</p> <p><b>Écoles défavorisées :</b> Écart de <b>8,9</b> points pour le réseau public seulement</p> <p><b>Élèves issus de l'immigration de 1<sup>re</sup> génération :</b> Écart de <b>4,1</b> points</p>	<p><b>Garçons et filles :</b> Écart de <b>6,1</b> points pour l'ensemble des réseaux</p> <p><b>EHDAA et élèves réguliers :</b> Écart de <b>25,3</b> points pour le réseau public seulement</p> <p><b>Écoles défavorisées :</b> Écart de <b>6,5</b> points pour le réseau public seulement</p> <p><b>Élèves issus de l'immigration de 1<sup>re</sup> génération :</b> Écart de <b>3,0</b> points</p>	<p><b>Garçons et filles :</b> Écart de <b>10,0</b> points</p> <p><b>EHDAA et élèves réguliers :</b> Écart de <b>37,3</b> points</p> <p><b>Écoles défavorisées :</b> Écart de <b>2,7</b> points</p> <p><b>Élèves issus de l'immigration de 1<sup>re</sup> génération :</b> Écart de <b>-0,5</b> points</p>	<p><b>Garçons et filles :</b> Écart de <b>6,0</b> points</p> <p><b>EHDAA et élèves réguliers :</b> Écart de <b>28,5</b> points</p> <p><b>Écoles défavorisées :</b> Écart de <b>2,5</b> points</p> <p><b>Élèves issus de l'immigration de 1<sup>re</sup> génération :</b> Aucun écart</p>	<p><b>Garçons et filles :</b> Écart de <b>8,8</b> points</p> <p><b>EHDAA et élèves réguliers :</b> Écart de <b>25,1</b> points</p> <p><b>Écoles défavorisées :</b> Écart de <b>2,5</b> points</p> <p><b>Élèves issus de l'immigration de 1<sup>re</sup> génération :</b> Écart de <b>-5,9</b> points</p>

### Commentaires sur les résultats

À la lumière des informations fournies par le MÉES, dans l'ensemble, les résultats de la CSS se sont améliorés depuis l'année dernière. Ainsi, l'écart de diplomation entre les garçons et les filles a diminué de 1,2 point, celui des élèves réguliers et EHDAA a baissé de 12,2 points et celui entre les élèves provenant d'un milieu défavorisé ou non s'est amenuisé de 0,2 point. En ce qui concerne le taux de diplomation des élèves issus de l'immigration, depuis l'an passé, l'écart a augmenté de 5,4 points. Les élèves immigrants de 1<sup>re</sup> génération de la CSS diplôment plus que les autres élèves.

## 1.1.2 Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs pour l'ensemble de la population

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS (cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016)	Cible CSS 2022 (cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021)	Résultats de 2018-2019
D'ici 2027, augmenter d'au moins <b>20 %</b> la proportion de jeunes âgés de 6 à 17 ans qui effectue le volume minimal recommandé d'activité physique pendant ses temps libres.	<b>59 %</b> des élèves de 6 à 11 ans et <b>44 %</b> des élèves de 12 à 17 ans pratiquent 60 minutes d'activité physique par jour d'intensité moyenne ou élevée.	En 2022, <b>1 015</b> écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves.	<b>3</b> écoles de la CSS ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ».	En 2022, <b>15</b> écoles auront adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou atteindront l'objectif de 60 minutes d'activité physique pour tous les élèves.	<p><b>5</b> écoles ont adhéré à la mesure « À l'école, on bouge au cube! ».</p> <p><b>10</b> écoles primaires ont dégagé du temps et/ou structuré des activités pour que les élèves bougent 60 minutes par jour.</p> <p>Tous les élèves peuvent bouger 60 minutes par jour dans toutes les écoles secondaires.</p>

### Commentaires sur les résultats

Plusieurs écoles de la CSS ont amorcé une réflexion quant à l'impact de l'activité physique dans l'apprentissage des élèves. Certains milieux ont choisi d'offrir plus de temps par jour pour permettre aux élèves de bouger. Ces périodes de jeux peuvent être structurées ou non.

### 1.1.3.1 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Résultats de 2018-2019
Ramener à <b>10 %</b> la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus dans le réseau public.	Ce taux est présentement de <b>12,6 %</b> (cohorte 2016-2017).	Ramener à <b>11,4 %</b> la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	En 2016-2017, ce taux était de : <b>15,0 %</b> pour tous les élèves <b>19,2 %</b> chez les garçons <b>10,3 %</b> chez les filles	Réduire ce taux à <b>13,0 %</b> .	En 2017-2018, ce taux était de : <b>15,6 %</b> pour tous les élèves <b>13,9 %</b> chez les garçons <b>13,1 %</b> chez les filles

### 1.1.3.2 Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence

	Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Résultats de 2018-2019
	Taux de réussite global aux épreuves du ministère : <b>90,5 %</b>	De façon globale, augmenter ce taux de <b>2,0 %</b> .	Aux épreuves de juin 2018, le taux était de <b>90,9 %</b> .

#### Commentaires sur les résultats

Les résultats de l'année scolaire 2017-2018 font état d'une augmentation de 0,6 % de la proportion des élèves qui entrent au secondaire à 13 ans ou plus. En analysant les résultats des garçons et des filles et en les comparant aux résultats de l'année 2016-2017, il est possible de constater une amélioration de 5,3 % chez les garçons et un recul de 2,8 % chez les filles.

En ce qui a trait au taux de réussite global aux épreuves du ministère, les résultats ont augmenté de 0,4 %, se rapprochant ainsi de la cible fixée pour 2022.

Orientation 2 : Offrir à toutes les personnes les meilleures conditions pour apprendre et réussir tôt et tout au long de leur vie

**2.1.1.1 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leurs parcours éducatif**

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS (en fonction des données au 30 septembre 2016)	Cible CSS 2022	Résultats de 2018-2019 (cohorte de 2011)
Porter à <b>90,0 %</b> la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à <b>85,0 %</b> la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	Cette proportion est présentement de <b>78,8 %</b> pour les élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (cohorte 2008-2009).	Porter à <b>84,0 %</b> la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	La proportion d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification pour la CSS :  Global CSS : <b>71,2 %</b> Garçons : <b>64,2 %</b> Filles : <b>77,9 %</b>	Porter à <b>76,4 %</b> la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	Global CSS : <b>77,9 %</b> Garçons : <b>73,5 %</b> Filles : <b>82,3 %</b>

**Commentaires sur les résultats**

À la lumière des informations fournies par le MÉES, la CSS est à même de constater que les taux de diplomation et de qualification ont augmenté depuis la dernière lecture. Ainsi, pour la cohorte 2011, le taux global a augmenté de 6,7 %. Pour les garçons, cette hausse est de 9,3 % tandis que pour les filles elle est de 4,4 %. Cette progression est satisfaisante.

### 2.1.1.2 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leurs parcours éducatif

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS (en fonction des données au 30 septembre 2016)	Cible CSS 2022 (en fonction des données au 30 septembre 2021)	Résultats de 2018-2019
Augmenter le taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles.	Ce taux est présentement de <b>80,0 %</b> (2015-2016).	Augmenter de taux à <b>82 %</b> .	À la CSS, ce taux est présentement de <b>81,7 %</b> (2015-2016).	Atteindre un taux de persévérance et de réussite de <b>83,0 %</b> en 2022.	Non disponible

#### Commentaires sur les résultats

Les données du MÉES concernant le taux de persévérance et de réussite à la formation générale des adultes inscrits au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire ne sont pas disponibles.

### 2.1.1.3 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

	Situation actuelle pour la CSS (en fonction des données au 30 septembre 2016)			Cible CSS 2022	Résultats de 2018-2019		
		<b>11-14</b>	<b>12-15</b>	Diminuer le taux de décrochage à <b>16,0 %</b> en 2022.		<b>13-16</b>	<b>14-17</b>
Global CSS	18,1 %	21,8 %	Global CSS		17,5 %	17,1 %	
Garçons	22,2 %	28,3 %	Garçons		18,8 %	25,6%	
Filles	13,8 %	14,0 %	Filles		16,2 %	7,6 %	

### 2.1.1.4 Soutenir l'engagement et la réussite des personnes tout au long de leur parcours éducatif

	Situation actuelle pour la CSS (en fonction des données au 30 septembre 2016)			Cible CSS 2022	Résultats de 2018-2019		
	En 2017, 198 élèves ont obtenu une diplomation en formation professionnelle.			Augmenter ce nombre d'élèves à <b>235</b> en 2022 (15 %).	234 élèves ont obtenu une diplomation.  ASP : <b>51</b> DEP : <b>183</b>		

#### Commentaires sur les résultats

Le taux de décrochage de la CSS baisse graduellement depuis les 10 dernières années. Ainsi, ce taux est passé de 26,1 % pour les données disponibles en 2010-2011 à 17,1 % pour les données disponibles en 2018-2019. Les efforts déployés par les divers intervenants portent donc fruit; plus d'élèves persévèrent et poursuivent leurs études.

En 2018-2019, la cible fixée pour l'année 2022 a quasiment été atteinte en ce qui concerne la diplomation en formation professionnelle.

### 2.2.1.1 Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Résultats de 2018-2019
Porter à <b>90,0 %</b> le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire, dans le réseau public.	Données à venir.	Cible à déterminer en 2018.	Ce taux est présentement de <b>87,7 %</b> .	Cible à déterminer en 2018.	Le taux de réussite est de <b>89,08 %</b> .

#### Commentaires sur les résultats

Les données du MÉES ne sont pas disponibles pour l'ensemble du réseau public.

Malgré ce qui a été dit précédemment, l'analyse des données propres à la CSS révèle que le taux de réussite des élèves à l'épreuve ministérielle de juin 2019 serait de 89,08 %. Il s'agit là d'une hausse de 1,38 % par rapport aux données initiales du MÉES. Tout en demeurant prudents quant à la comparaison des données de la CSS et celles du MÉES, ces résultats sont encourageants.

#### Enjeu 2

**Orientation 3 : Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que les relations interpersonnelles et sociales enrichissantes**

### 3.2.1 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs

Objectif national	Situation actuelle pour le réseau	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle pour la CSS	Cible CSS 2022	Résultats de 2018-2019
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	<b>68,0 %</b> des bâtiments sont dans un état satisfaisant.	Faire en sorte que <b>85,0 %</b> des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Présentement, <b>76,1 %</b> des établissements sont dans un état satisfaisant.	Amener ce taux à <b>85,0 %</b> en 2022.	<b>82,6 %</b> des établissements sont dans un état satisfaisant.

#### Commentaires sur les résultats

Ce pourcentage ne prend pas en compte les nombreux travaux de réfection réalisés dans les établissements au cours de l'été 2019.

## RAPPORTS

Protecteur de l'élève

### Rapport annuel du protecteur de l'élève Année scolaire 2018-2019

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* de la Commission scolaire des Sommets et sur le protecteur de l'élève, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

Vingt-quatre (24) plaintes ont été reçues pendant la période mentionnée en titre. Le tableau en annexe indique la nature des plaintes reçues.

Vingt-et-une (21) d'entre elles ont été réacheminées au processus de traitement à l'interne. Parmi celles-ci, deux (2) comportaient des allégations d'intimidation ou de violence. Trois (3) plaintes ont été traitées.

L'une de ces plaintes était irrecevable parce que concernant une autre commission scolaire, une plainte a été abandonnée par le plaignant et une plainte a été rejetée. Elle a été rejetée parce que les frais exigés pour la surveillance du midi, contestés par le parent plaignant, étaient conformes à la Politique sur la tarification des frais de surveillance et d'encadrement des élèves à l'heure du midi adoptée par le conseil des commissaires.

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Je n'ai pas de recommandation à formuler en matière d'intimidation ou de violence, les dossiers comportant de telles allégations ayant été adéquatement traités à l'interne.

4 septembre 2019,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Beaudry', with a long horizontal flourish extending to the right.

Christian Beaudry  
Protecteur de l'élève



## Actes répréhensibles

### Rapport annuel du responsable des actes répréhensibles Année scolaire 2018-2019 (du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019)

En vertu de l'article 5.2 de la *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles* à l'égard de la Commission scolaire des Sommets, voici mon rapport annuel à titre de responsable du suivi des divulgations.

Pour l'année 2018-2019, j'ai reçu une divulgation fondée.

11 novembre 2019,



Serge Dion  
Directeur général adjoint  
Responsable des actes répréhensibles

### Intimidation et violence

Conformément à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSS doit rendre compte dans son rapport annuel de la nature des événements pour lesquels des plaintes ont été formulées au directeur général, des interventions qui ont été menées ainsi que de la proportion des interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

Le protecteur de l'élève a reçu deux plaintes qui comportaient des allégations de violence ou d'intimidation, tel qu'il en fait mention dans son rapport annuel. Ces plaintes ont été réacheminées au processus de traitement à l'interne.

Par ailleurs, la CSS a posé des actions afin d'agir efficacement en prévention et en intervention en lien avec la violence et l'intimidation :

- Toutes les écoles ont élaboré un plan de lutte faisant le portrait de leur milieu et de ses besoins. Deux écoles sont en processus de révision de leur plan compte tenu de la modification de leur code de vie.
- Les comités créés dans la majorité des milieux ont fait le choix d'outils de dénonciation, d'outils de communication pour les parents et ont mis à jour les codes de vie.
- Différents programmes ont été mis en place dont Gang de choix, l'Intervention positive, Jeunes leaders, Vers le Pacifique, Jeunes médiateurs en collaboration avec l'organisme Équijustice, le programme d'intervention Soutien aux comportements positifs.
- Il y a des équipes collaboratrices dans chacune des MRC pour traiter de situations problématiques vécues par des élèves (équipes d'intervention jeunesse avec différents acteurs du monde scolaire, de la santé, etc.).

- Un responsable en encadrement disciplinaire est en poste dans les quatre écoles secondaires et dans une école primaire, afin de faire de la prévention sur les codes de vie et de favoriser un environnement sain et sécurisant.
- L'utilisation d'un outil en ligne pour compiler les situations et en faire le suivi est maintenant bien implantée.
- Un outil de sondage en ligne est utilisé annuellement pour connaître le climat scolaire.
- Le tableau de bord Lumix est employé.
- Il y a de l'éducation à la bienveillance et une participation à l'approche de soutien au comportement positif dans quatre écoles primaires.

### **Procédure d'examens des plaintes**

Le 20 août 2010, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a adopté le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* et sur le Protecteur de l'élève. Ce règlement établit clairement le processus que doit suivre l'élève, ou ses parents, lorsqu'il souhaite déposer une plainte. Il vise à faciliter la recherche d'une solution dans le respect de toutes les personnes impliquées et qui tient compte du meilleur intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et de la commission scolaire. Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la section Plaintes et protecteur de l'élève du site web de la commission scolaire.

### **Code d'éthique et de déontologie**

Le Règlement concernant le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires* de la CSS est disponible sur le site web de la commission scolaire. Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous vous informons qu'aucune plainte ou manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2018-2019.

## Reddition de comptes sur l'application de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*

En vertu de l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*, tout organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues à la loi en matière de dénombrement dans son rapport annuel.

Ainsi pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, le nombre d'heures rémunérées a augmenté de 1,20 % (21 530 h) par rapport à la cible fixée par le ministère. La hausse est attribuable à des ajouts de ressources en enseignement en raison de budgets spéciaux, notamment pour les mesures ciblées suivantes : Agir autrement, Réussite en lecture et écriture au primaire, Partir du bon pied, Accroches-toi au secondaire et Coup de pouce de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année du primaire.

	<b>1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019</b>			
	<b>Heures travaillées</b>	<b>Heures supplémentaires</b>	<b>Total</b>	<b>Nombre d'employés pour la période visée</b>
<b>1. Personnel d'encadrement</b>	88 126,69	0,00	<b>88 126,69</b>	54
<b>2. Personnel professionnel</b>	138 493,49	78,00	<b>138 571,49</b>	107
<b>3. Personnel enseignant</b>	944 263,36	301,64	<b>944 565,00</b>	1 289
<b>4. Personnel de bureau, technicien et assimilé</b>	530 433,27	1 053,25	<b>531 486,52</b>	707
<b>5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service</b>	121 029,77	818,66	<b>121 848,43</b>	111
<b>TOTAL</b>	<b>1 822 346,58</b>	<b>2 251,55</b>	<b>1 824 598,13</b>	<b>2 268</b>

## ANNEXES

### Statistiques du protecteur de l'élève

Nature des plaintes reçues	Plaintes redirigées	Plaintes traitées
Allégations d'intimidation ou de violence	2	
Changement d'école	1	1 (irrecevable)
Fermeture des écoles en raison des conditions météorologiques	2	
Frais de surveillance du midi		1 (rejetée)
Plagiat	1	
Plainte contre un(e) employé(e)	2	
Plan d'intervention	1	
Redoublement	1	
Réinscription	1	
Remboursement de voyage	1	
Révision de notes	1	
Services complémentaires EHDAA	3	
Service de garde	1	
Suspension	3	1 (abandonnée)
Transport	1	
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>3</b>

## Statistiques du responsable des actes répréhensibles

Reddition de compte 2018-2019	Nombre de divulgations ou communications
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	1
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	
3. Divulgations fondées	√
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque grave aux normes d'éthique et de déontologie</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait, par acte ou par omission, de porter gravement atteinte ou de risque de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision de notes</li> </ul>	
5. Communications de renseignements effectués en application du premier alinéa de l'article 23	√
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

**Note :** Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.